

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art. 1^{er} - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire, exprès et préalable de PROTIFAST. En conséquence, la passation d'une commande par un Client emporte l'adhésion sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par PROTIFAST audit Client. Le fait que PROTIFAST ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Art. 2 - COMMANDES

Les commandes transmises à PROTIFAST sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite de notre part. Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un Client ne pourra être prise en compte par PROTIFAST que si la demande est faite par tout moyen écrit parvenu à PROTIFAST avant l'expédition des produits. En cas de modification de la commande par le Client, PROTIFAST sera déliée des délais convenus pour son exécution. Si PROTIFAST n'accepte pas la modification ou l'annulation de la commande, les acomptes versés ne pourront pas être restitués.

PROTIFAST se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge nécessaire et de modifier sans avis préalable les coffrets. En effet, si un ou plusieurs produits venaient à manquer, PROTIFAST s'engage à le remplacer par une référence équivalente.

Art. 3 - LIVRAISON

La livraison est assurée par un transporteur ou par La Poste à l'adresse indiquée sur le bon de commande. Les délais mentionnés sur les documents commerciaux ne sont donnés qu'à titre indicatif et le retard éventuel ne donne pas le droit au Client d'annuler la commande, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

Nous apportons tous nos soins à la présentation de nos produits dans le but de bien vous servir. Pour poursuivre notre action, nous vous demandons de les contrôler en quantité et en poids. Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire à qui il appartient de sauvegarder ses droits vis-à-vis du transporteur, seul responsable en cas de retard dans la livraison, vol, perte ou avarie en cours de route.

Il vous appartiendra donc exclusivement d'adresser ces réclamations au transporteur par lettre recommandée avec A.R. dans les trois jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L.133-3 du Code de Commerce, et dont copie sera adressée simultanément à PROTIFAST.

Art. 4 – RÉCEPTION – RÉCLAMATIONS

Sans préjudice des dispositions à prendre par le Client vis-à-vis du Transporteur telles que décrites à l'article 3, les éventuelles contestations concernant la qualité, la quantité, le type de produit fourni et tout vice apparent devront être portées à notre connaissance dans les 48 heures de la livraison, par lettre recommandée avec A.R. adressée à PROTIFAST – ZAE Migelane – 33650 SAUCATS. Téléphone 33 (0)5 56 72 24 00 – Site internet : www.protifast.com en précisant le numéro de la facture concernée et votre numéro Client. En ce qui concerne les vices cachés, ils devront nous être notifiés dans les 24 heures de leur constatation. Il vous appartiendra de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices, anomalies, non-conformité ou manquants constatés. Toute réclamation n'est possible que si les produits sont conservés dans leur emballage d'origine et dans les conditions similaires requises. Aucun retour des produits livrés ne pourra être effectué sans l'accord exprès et écrit de PROTIFAST. Les frais et risques de retour seront toujours à la charge du Client ; le Client ne pouvant alors demander à PROTIFAST que le remplacement des produits non conformes ou le complément à apporter pour combler les manquants ou le remboursement desdits produits, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou dommages-intérêts.

En aucun cas, les produits livrés ne pourront faire l'objet d'une reprise de notre part si aucune réserve ou constatation n'a été formulée. De même, le traitement, la transformation ou la modification de quelque manière que ce soit, des produits livrés, vaut renonciation à tout recours à notre encontre pour quelque nature que ce soit. Toute réserve doit être confirmée dans les conditions prévues ci-dessus. La réclamation émise par le Client selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement des produits concernés. La responsabilité de PROTIFAST ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol.

Art. 5 – TARIF - PRIX

Nos produits sont vendus au prix catalogue qui s'applique à tous nos Clients, à la même date. PROTIFAST informera les Clients de tout changement de prix catalogue par la communication de ses nouveaux tarifs.

Les produits sont fournis aux prix en vigueur lors de la passation de la commande. Les prix s'entendent nets hors taxes et frais de transport, sur la base des tarifs communiqués au Client sous réserve des fluctuations des matières premières, pénuries, devises étrangères, taxes d'état, coût des transports, coûts des emballages, événements

exceptionnels (fait de guerre, de grève, etc.) à la baisse ou à la hausse. Les frais d'expédition sont facturés en sus du prix des produits achetés suivant le montant de la commande ; les frais d'expédition seront indiqués avant l'enregistrement de la commande au client.

Art. 6 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue au siège de PROTIFAST. Nos factures mentionnent la date à laquelle le règlement doit intervenir. Les paiements sont faits par chèque, par L.C.R., par mandat administratif, par virement.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé effectif par rapport à l'échéance mentionnée sur la facture ou résultant de nos conditions générales de vente. Toute somme non payée à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de paiement prévu, et donnera lieu au paiement par le Client de pénalités fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal. En application de l'article L.441-6 du Code de Commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client que nous les avons portées à son débit. Toutes les sommes que nous recouvrerons par voie contentieuse seront forfaitairement majorées de 15 % des sommes impayées à titre de dommages et intérêts, outre les frais judiciaires et intérêts légaux. Le non-paiement d'une traite à l'échéance entraîne la déchéance du terme pour la totalité de nos créances. De même, en cas de retard de paiement, PROTIFAST pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. En cas de détérioration grave de la situation financière du Client, de nature à mettre en péril le sort de sa créance, PROTIFAST pourra résilier toute commande impayée antérieure ou en cours ou exiger des garanties.

Art. 7 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ – TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le Client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite. De convention expresse, PROTIFAST pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du Client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et PROTIFAST pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. La présente clause n'empêche pas que les risques de perte ou de détérioration des produits ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner soient transférés au Client dès leur livraison à celui-ci. A compter de la livraison, le Client est constitué dépositaire et gardien desdits produits.

Dans le cas de non-paiement et à moins que PROTIFAST ne préfère demander l'exécution pleine et entière de la vente, PROTIFAST se réserve le droit de résilier la vente après mise en demeure et de revendiquer les produits livrés, les frais de retour restant à la charge du Client et les versements effectués étant acquis à PROTIFAST à titre de clause pénale.

Art. 8 – FORCE MAJEURE

Pour l'exécution de ce contrat, PROTIFAST et nos expéditeurs ne peuvent être retenus pour responsables des cas de force majeure et de leurs conséquences directes ou indirectes sur la marchandise, emballages, moyens de transport, main d'œuvre.

Par événement de force majeure, on entendra tout fait empêchant l'exécution totale ou partielle de la commande qui ne pourrait être surmontée malgré une diligence raisonnable de la part de PROTIFAST ou de ses substituts. Seront notamment assimilés à des cas de force majeure sans que cette liste soit exhaustive : les accidents affectant la production, le stockage, la commercialisation ou le transport de nos produits, ainsi que l'incendie, l'inondation, le bris de machines, les grèves, la guerre, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à PROTIFAST ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable à nos fournisseurs. En cas d'inexécution totale ou partielle du fait des raisons citées, nous pourrions de plein droit annuler tout ou partie du contrat en cause.

Art. 9 – DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées seront soumises au droit français.

Tout différend qui naîtrait à l'occasion de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de la terminaison de la commande conclue avec PROTIFAST, ou au paiement du prix, sera porté devant le Tribunal de Commerce de Bordeaux (Gironde – 33), et ce quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et les modes de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.